

28 avril : des données toujours aussi dérangeantes pour l'année 2023

JOLIETTE, LE 28 AVRIL 2024 – Le 28 avril, le Conseil central de Lanaudière – CSN souligne chaque année la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs décédés ou blessés au travail. Les données de 2023 demeurent toujours aussi dérangeantes et, plus que jamais, une prise de conscience collective est de mise en ce jour de mémoire.

« En 2023, ce sont 210 travailleuses et travailleurs, des sœurs, des frères, des pères, des mères, des ami-es et des collègues, qui sont décédés et qui ont laissé dans le deuil leurs proches à cause du travail. Dans Lanaudière, c'est 24 travailleuses et travailleurs, 6 de plus que l'an dernier. De ces 24 travailleuses et travailleurs, 7 sont décédés par accident et 17 de causes de maladies professionnelles. L'exposition à l'amiante et à la silice cristalline représente encore une fois les causes principales des maladies professionnelles meurtrières au Québec. Pour changer ces tristes statistiques, on doit constamment agir en prévention auprès de nos collègues qui utilisent des équipements et des machines dangereuses, on doit assainir l'organisation du travail afin de corriger les climats toxiques et l'on doit encourager et soutenir les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité du travail (SST) », déclare Patricia Rivest, présidente du Conseil central de Lanaudière – CSN.

« Au Québec, en 2023, c'était près de 115 000 accidents du travail et lésions professionnelles, soit plus de 315 personnes touchées chaque jour de l'année, un nombre toujours aussi préoccupant. Ces désolantes données nous invitent à redoubler d'ardeur dans notre prise de conscience, dans nos gestes de prévention et dans nos actes concrets qui changent vraiment ces bilans annuels en matière de SST. Le 28 avril, nous invitons donc tous les milieux de travail à tenir une minute de silence, à porter un ruban noir ou à tenir des activités de sensibilisation afin que l'on se souvienne de toutes ces travailleuses et de tous ces travailleurs décédés ou blessés au travail », poursuit Nathalie Chaput, vice-présidente du Conseil central de Lanaudière – CSN et responsable politique de la SST.

« Depuis plus de deux ans maintenant, des mécanismes de prévention et de participation sont déployés dans les milieux de travail au Québec. Malheureusement, force est d'admettre que ces mécanismes offrent des pouvoirs et des responsabilités moindres par

rapport aux groupes prioritaires, ce qui explique en partie le lourd bilan lésionnel de l'année 2023. Si l'on désire vraiment que ce triste tableau change, les mécanismes de prévention et de participation doivent être pleinement étendus aux milieux de travail, les comités paritaires de SST doivent pouvoir agir et les représentantes et représentants en SST doivent bénéficier du temps nécessaire afin d'assainir nos milieux de travail », conclut madame Chaput.

À propos

Affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central de Lanaudière – CSN regroupe plus de 14 000 membres des secteurs public et privé répartis au sein de 81 syndicats de la région de Lanaudière.

Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle regroupe quelque 330 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

- 30 -

Renseignements :

Patricia Rivest, Présidente
Conseil central de Lanaudière – CSN
450 559 1190